

## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUILLET 2016**

L'an deux mil seize, le vingt huit juillet à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de la Mairie sur convocation de Madame PERINI Marie-Claire, Maire. La séance a été publique.

**Etaient présents :** MM. AUDO Benoît, DESANLIS Martine, DUCOS Jean, DUCREUX Agnès, HEBET Christophe, JAUNET Caroline, JODOR Edouard, LEMANE Sylvie, MICHAUD-RUFFIER Jean-Luc, PERINI Marie-Claire.

**Absents excusés :** M. BOURSIER Sylvain, Mme DUCHENE Nathalie, Mme MOLINES Emmanuelle.

**Absents :** M. BOULET Guillaume, M. SOUFFRIN Gilles.

**Secrétaire de séance :** M. HEBET Christophe.

### **APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION**

Le compte rendu de la réunion de conseil municipal du 20 juin 2016 est approuvé à l'unanimité.

### **PRESENTATION D'UN PROJET DE SANTE POUR LES ADMINISTRES DE LA GENEVRAYE**

Une conseillère du Groupe AXA nous présente un projet de santé communale pour les séniors et les travailleurs non-salariés. Celui-ci donne l'opportunité aux administrés concernés de souscrire une mutuelle santé adaptée à leur besoin à un prix très intéressant jusqu'à 30 % d'économie par rapport au tarif habituel car ils bénéficient du prix groupe en passant par la commune. Le conseil Municipal décide de ne pas se prononcer dans l'immédiat sur la mise en place de cette mutuelle car celle-ci nécessite une analyse des besoins sociaux des habitants qui devra être réalisée par le CCAS via un questionnaire distribué dans tous les foyers.

### **DOTATION DE SOLIDARITE EN FAVEUR DES COLLECTIVITES TERRITORIALES TOUCHEES PAR DES EVENEMENTS CLIMATIQUES – 2016/40**

Madame le Maire nous informe que l'article L. 1613-6 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi de finances pour 2016 et le décret du 8 avril 2016, prévoit une « dotation de solidarité en faveur de l'équipement des collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par des événements climatiques ou géologiques », qui vise à contribuer et à réparer les dégâts causés aux biens des collectivités locales ou de leurs groupements par des événements climatiques ou géologiques graves.

Madame le Maire rappelle que suite aux inondations, la commune a été placée en catastrophe naturelle et précise que d'importants dommages ont été causés.

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'effectuer des travaux suivants et de solliciter une subvention au titre de la dotation de solidarité.

- Travaux d'éclairage public (remplacement tableau électrique)
- Travaux de voirie (Chemin des Etangs, Chemin du Gué et accotement route de Montigny)
- Pompage sur les postes de relèvement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le projet et arrête les modalités de financement exposé comme suit :

#### Dépenses

- Travaux d'éclairage public	1.244,00 € H.T.
- Travaux de voirie (Chemin des Etangs)	8.425,00 € H.T.
(Chemin du Gué)	6.032,50 € H.T.
(Route de Montigny)	7.972,00 € H.T.
- Pompage sur les postes de relèvement,	2.692,04 € H.T.
Total :	<b>26.365,54 € H.T.</b>

#### Recettes

- Subvention Dotation de solidarité (30 %)	<b>7.909,66 € H.T.</b>
--	------------------------

Reste à la charge de la commune : **18.455,88 € H.T.**

Après cet exposé, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- autorise Madame le Maire à signer l'ensemble des pièces relatives à ce dossier

### **VOTE DES TARIFS DE L'ACCUEIL DE LOISIRS – 2016/41**

Madame le Maire rappelle que lors du Conseil Municipal du 20 juin dernier, la commune a décidé de poursuivre l'accueil de loisirs, mis en place par le SIADR Episy – La Genevraye qui sera dissous au 31 décembre 2016, afin de répondre aux besoins des familles. Il convient de délibérer sur les tarifs à pratiquer à compter de la rentrée de septembre 2016. La commission « ALSH » constituée de MM. Boulet Guillaume, Boursier Sylvain, Ducreux Agnès, Michaud-Ruffier Jean-Luc et Périni Marie-Claire, à déterminer les tarifs comme suit :

#### Accueil du mercredi après-midi

Revenu fiscal de référence 2015	Inférieur à 13.000 €	de 13.001 € à 16.500 €	de 16.501 € à 24.000 €	de 24001 € à 34000 €	Supérieur à 34000 €
Tarif ½ journée repas compris	7,80 €	12,00 €	15,00 €	17,00 €	19,00 €
Tarif ½ journée repas non compris	7,80 €	9,00 €	12,00 €	14,00 €	16,00 €

#### Accueil des vacances scolaires

Revenu fiscal de référence 2015	Inférieur à 24000 €	Supérieur à 24000 €
Tarif journée	16,00 €	24,00 €
Tarif semaine	80,00 €	120,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve et vote à l'unanimité, les tarifs de l'accueil de loisirs comme proposés ci-dessus.

## **VOTE DU REGLEMENT DE L'ACCUEIL DE LOISIRS – 2016/42**

Madame la 1<sup>ère</sup> adjointe présente le règlement de fonctionnement de l'accueil de loisirs pour l'année scolaire 2016/2017. Ce règlement intérieur a pour objet de préciser les modalités d'utilisation de l'accueil de loisirs. Il régit les relations des membres du personnel et des usagers. Il est demandé à l'assemblée délibérante de bien vouloir se prononcer sur ce règlement.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **adopte** le règlement de fonctionnement de l'accueil de loisirs pour l'année scolaire 2016/2017 ci-annexé,
- **autorise et donne** pouvoir à Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

## **VOTE DU PROJET EDUCATIF 2016-2018 – 2016/43**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que compte tenu de la reprise par la commune de l'accueil de loisirs, un projet éducatif a été rédigé. Après présentation du projet éducatif 2016 – 2018 rédigé par Madame la 1<sup>ère</sup> adjointe, il est demandé à l'assemblée délibérante de donner son avis sur ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité ce projet éducatif 2016 -2018 et autorise Madame le Maire à signer tous documents y afférents.

## **DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET COMMUNE 2016 – 2016/44**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget de la commune,

Madame le Maire nous informe que suite aux inondations, des travaux de voirie vont être réalisés et précise que cette dépense n'était pas prévue au budget de la commune.

Madame le maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative suivante sur le budget commune de l'exercice 2016:

En section d'Investissement – Dépenses :

- article 21311	- 13.000 €
- article 2128	- 12.000 €
- article 2031	- 5.000 €
- article 2151	+ 30.000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la décision modificative proposée ci-dessus.

## **DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET ASSAINISSEMENT 2016– 2016/45**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 49,

Vu le budget de l'assainissement,

Afin que la trésorerie puisse prendre en charge l'amortissement des subventions, il est nécessaire de prendre une décision modificative.

Madame le maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative suivante sur budget de l'assainissement de l'exercice 2016:

En section d'Investissement – Dépenses :

- Article 2156	- 250 €
- Article 1391 – 040	+ 250 €

En section de Fonctionnement – Recettes :

- Article 70611 - 250 €
- Article 777 - 042 + 250 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la décision modificative proposée ci-dessus.

## **TRAVAIL DES COMMISSIONS ET DES SYNDICATS**

### **COMMISSION « ALSH »**

La commission s'est réunie pour déterminer les tarifs à appliquer à compter de septembre 2016 pour l'accueil de loisirs du mercredi et des vacances scolaires.

### **COMMISSION CCAS**

Lors de la réunion du 12 juillet, les membres du CCAS ont décidé d'apporter une aide exceptionnelle (entre 100 et 200 euros) aux lycées et aux étudiants suite à la suppression de la gratuité des transports. Celle-ci sera basée sur le revenu fiscal de référence de l'année 2015 des foyers. Le CCAS a également décidé de répartir la subvention reçu par la commune de Mauregard, suite aux inondations, aux sinistrés en résidence principale.

### **SMEP**

Lors de la dernière réunion, M. Yves JEGO a présenté le projet du Parc de l'épopée Napoléonienne qui a été intégré dans le schéma directeur.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Le CCAS a décidé d'organiser une brocante au mois de septembre pour financer la sortie des aînés en mai prochain. Cette brocante aura lieu le dimanche 18 septembre en même temps que les journées du patrimoine. Le tarif du mètre linéaire sera de 3 euros. Une réunion aura lieu le 1<sup>er</sup> septembre à 19 heures pour l'organisation de cette manifestation.

- Le Comité des Fêtes organise un méchoui le 3 septembre. La présence des conseillers municipaux à cette manifestation est vivement souhaitée.

- Les Ecuries de Pleignes ont reçu des labels de la Fédération Française d'Equitation qui attestent la qualité des prestations proposées par leur établissement. Des projets éducatifs ou sportifs pourraient être envisagés au sein de cette structure.

- Un « Flash Info » va être distribué courant août. Différents points seront évoqués (Inondations, aide aux transports, aide de la commune de Mauregard, arbres de Cugny, départ de Patrick, méchoui, brocante etc...).

- Le bureau d'études CITAE nous a adressé les rapports qui vont servir pour élaborer les dossiers d'accessibilité des ERP. Le montant estimatif des travaux de remise aux normes de ces établissements s'élève à environ 90.000 euros.

- l'entreprise DEKRA nous a adressée les rapports concernant la vérification des installations électriques des bâtiments communaux. M. Jean-Luc Michaud-Ruffier a rédigé une synthèse des travaux à effectuer en priorité.

- Des formations sont à prévoir pour le personnel communal de l'école (AFPS) pour cette année.